

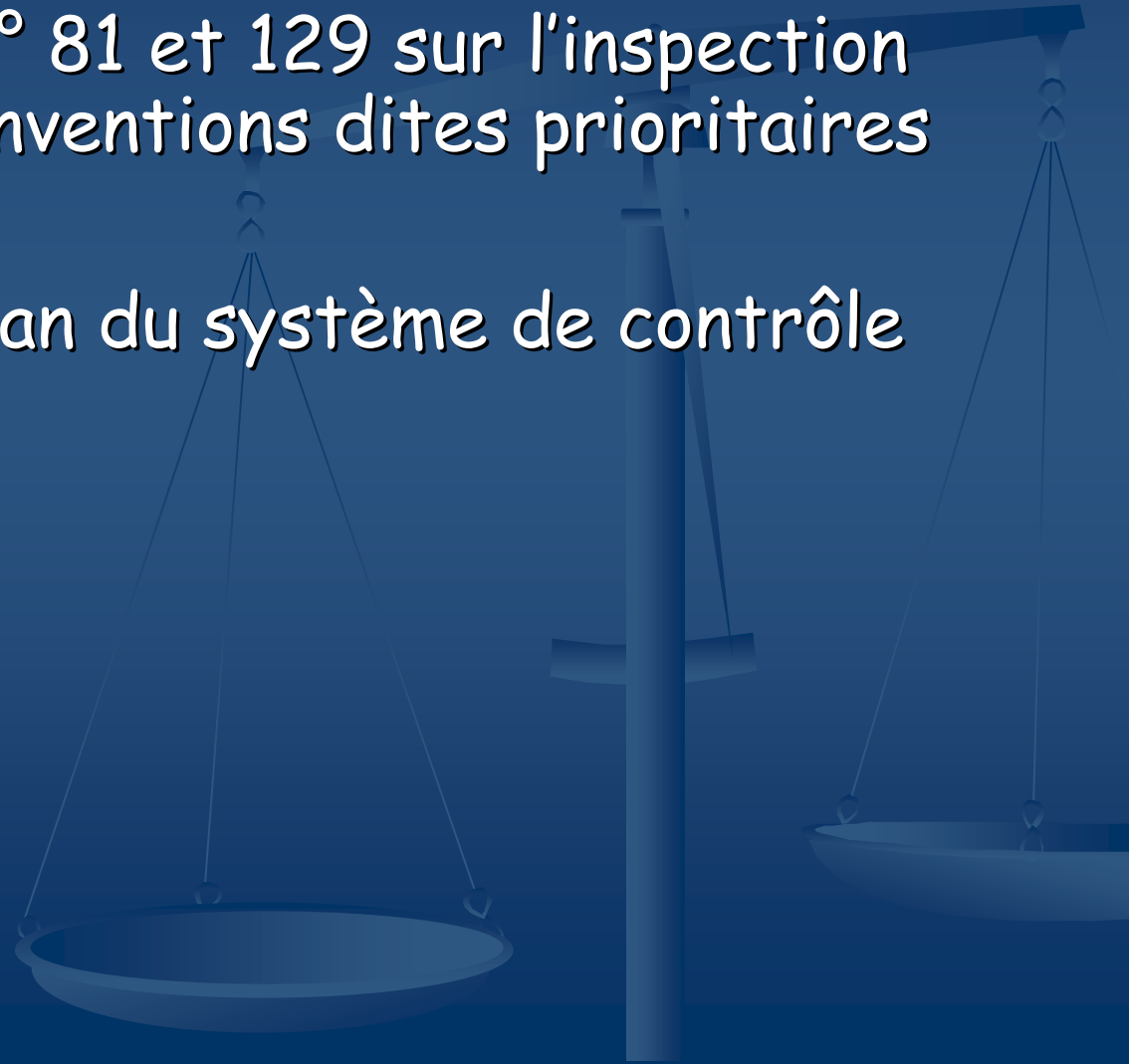
The background of the slide features a faint, stylized image of a pair of scales of justice, symbolizing law, equity, and balance. The scales are positioned on the right side of the frame, with the pans hanging from a central beam.

L'ACTION NORMATIVE DE L'OIT DANS LE DOMAINE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Tunis - juillet 2009

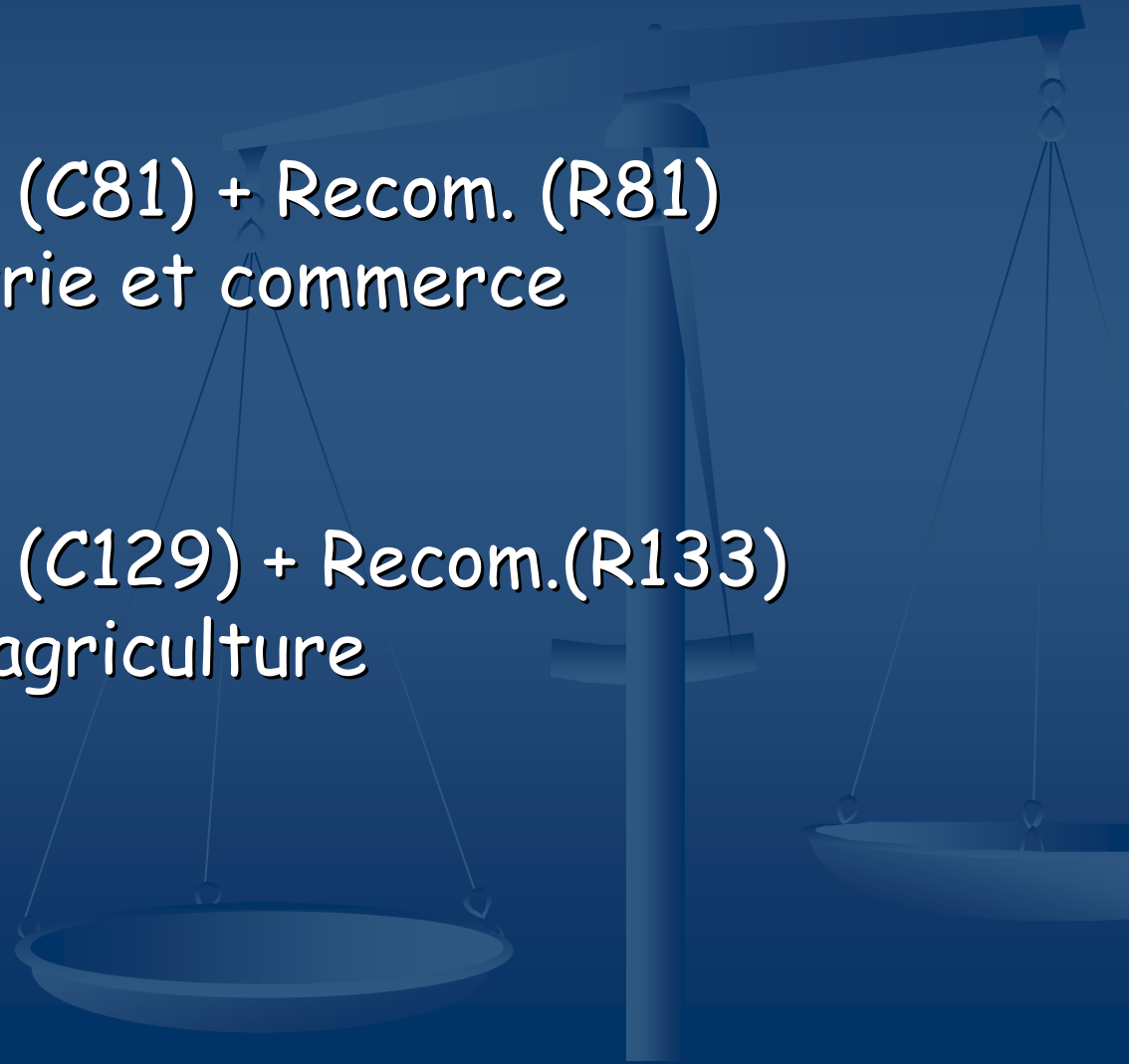
Rappel

- Les conventions n° 81 et 129 sur l'inspection du travail: des conventions dites prioritaires
- Implications au plan du système de contrôle de ces normes



Normes principales sur l'inspection du travail

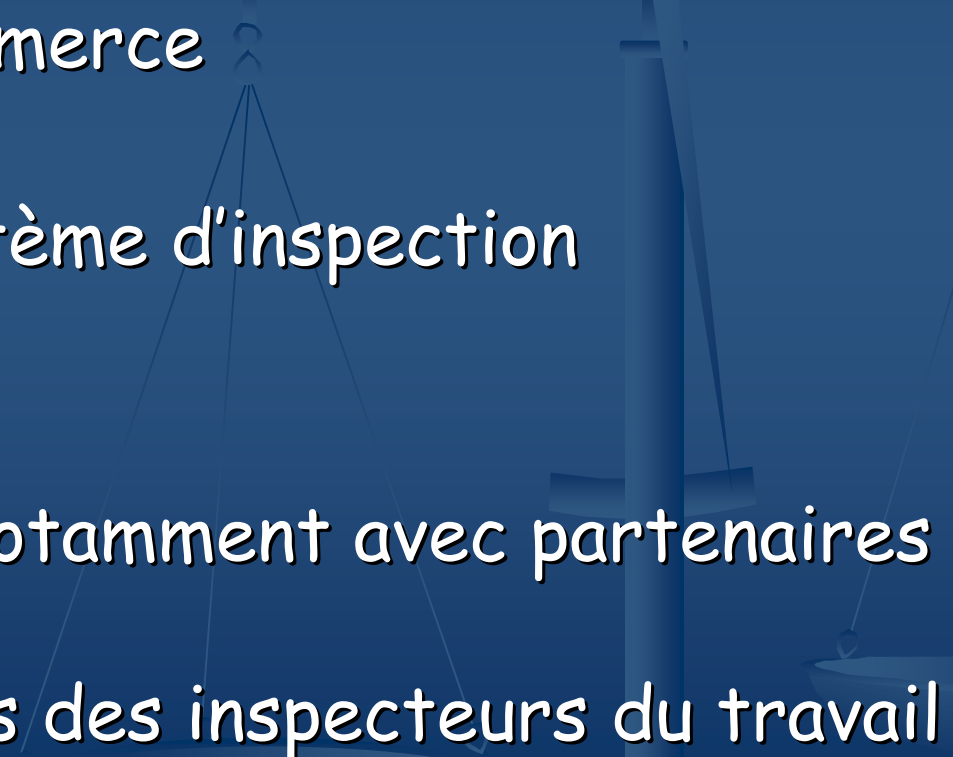
- 1947: Convention (C81) + Recom. (R81)
industrie et commerce
- 1969: Convention (C129) + Recom.(R133)
agriculture



Convention n° 81

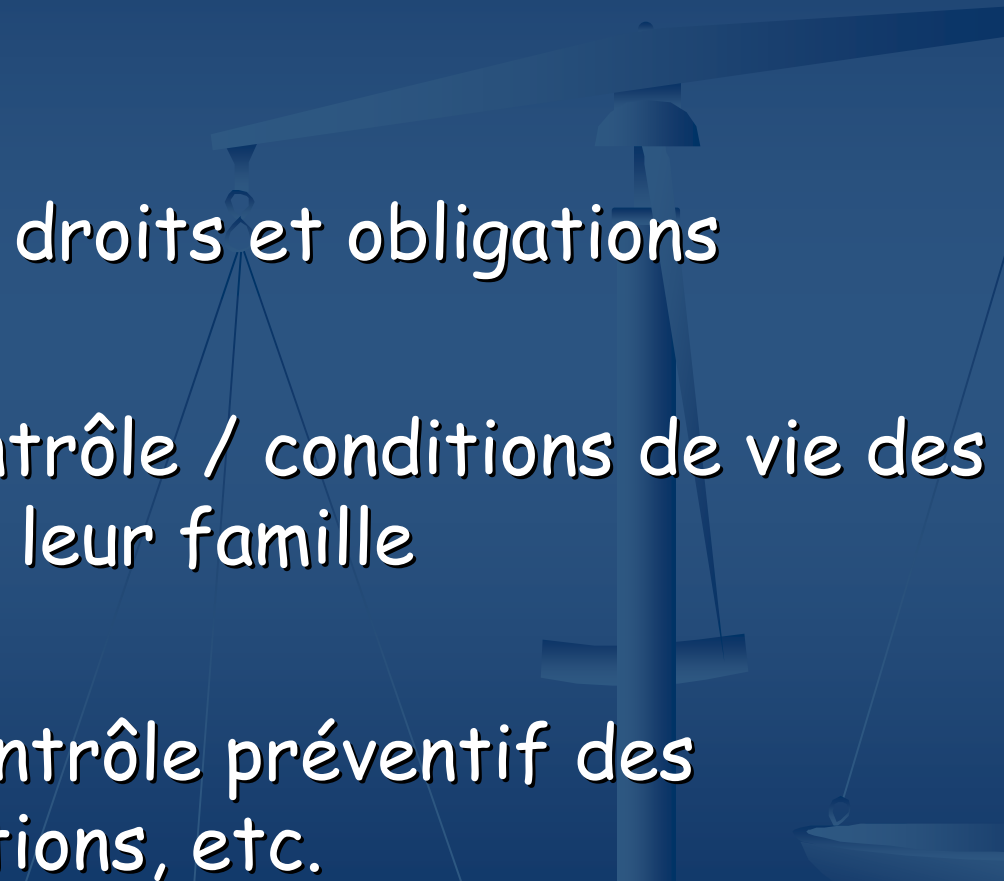
(139 ratifications)

Ratifiée par la Tunisie

- Industrie et commerce
 - Fonctions du système d'inspection
 - Structure
 - Coopération (notamment avec partenaires sociaux)
 - Devoirs et droits des inspecteurs du travail
- 

Convention n° 129

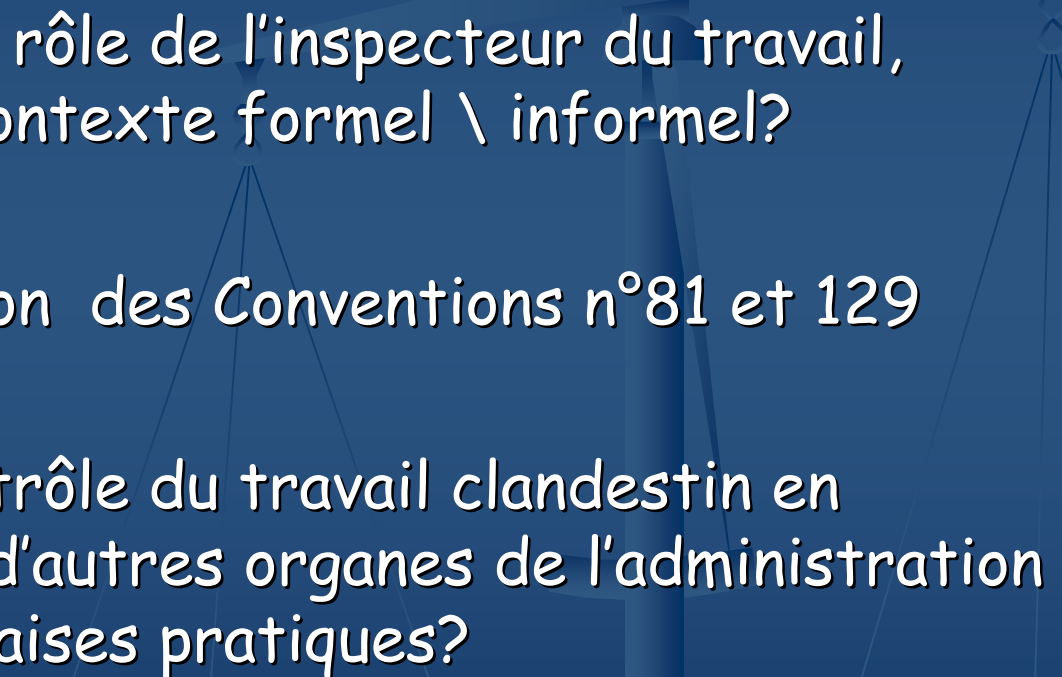
(47 ratifications)

- Agriculture
 - Mêmes principes, droits et obligations
 - Assistance et contrôle / conditions de vie des travailleurs et de leur famille
 - Association au contrôle préventif des nouvelles installations, etc.
- 

La problématique du contrôle de l'emploi illégal

- Economie informelle et économie « souterraine »; pratiques légitimes et illégitimes: questions de définitions
- Contrôle de certains aspects de l'économie souterraine du point de vue des normes internationales du travail
 - *Traite des personnes en vue de l'exploitation de leur travail*
 - *Migrations abusives et emploi illégal de migrants*

Inspection du travail et emploi illégal

- Faut-il adapter le rôle de l'inspecteur du travail, compte tenu du contexte formel \ informel?
 - Champ d'application des Conventions n°81 et 129
 - Opération de contrôle du travail clandestin en partenariat avec d'autres organes de l'administration publique: de mauvaises pratiques?
- 

La réponse de la CEACR

- L'étude d'ensemble de la Commission d'expert pour l'application des conventions et recommandation (CEACR)
- Fonction principale de l'inspection du travail:

Veiller à la protection des droits du travailleur et non à assurer l'application du droit de l'immigration

Merci de votre attention

<http://www.ilo.org>

